



Installation station filtrante copropriété

Par Fred34

Bonjour,

Je fais parti d'une petite copropriété où l'eau est très calcaire et sableuse dans mon appartement.

Nous avons tous un compteur individuel dans un local technique dans le couloir.

Je désire installer une petite station filtrante anti calcaire en amont de mon compteur pour éviter des dépôts et filtrer un peu l'eau. Les machines en sont pleines.

Lien

:https://www.manomano.fr/filtre-anti-calcaire-et-anti-tartre-5396?model_id=38235202&referer_id=701178&gad_source=1&gclid=CjwKCAiAgeeqBhBAEiwAoDDhnxR4mLKvw5Kd4hmvCPAeZQVTydRq7LAouWSdXhgg6xQFXsQUDnzpyhoCLEkQAvD_BwE

Ai je le droit ou dois je demander l'autorisation en assemblée générale ?

Il y a la place pour l'installation.

Merci

Par isernon

bonjour,

à qui appartient la canalisation avant compteur ?

seul le responsable ou le propriétaire de cette installation avant compteur peut intervenir dessus.

vous devez installer cette station filtrante après votre compteur.

salutations

Par AGeorges

bonsoir Fred,

D'accord avec Isernon. En mode privé, ce type de matériel s'installe après le compteur.

Cela peut poser un problème de place non soluble !

il est tout de même peu probable que vous soyez le seul à dégrader vos appareils avec cette eau. Pourquoi n'étudieriez vous pas un projet global pour la copropriété que vous pourriez ensuite soumettre à l'AG.

Il est aussi probable qu'une installation globale coûtera moins cher rapportée à chaque logement. Vous prendriez un contrat de maintenance pour un contrôle régulier et par exemple, l'alimentation en sel ...